



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2026

Décision n° 01-2026

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 10 décembre 2022, visée par le contrôle de légalité le 13/12/2022, portant sur la gestion de la salle polyvalente et les locaux annexes,
- Vu la demande de location de la salle polyvalente de Madame SANTONI Marie-Line, pour l'organisation d'une réception familiale le 17 janvier 2026

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec Mme SANTONI Marie-Line

ARTICLE 2 : La commune a encaissé la somme de 150.00€ pour cette mise à disposition.

Poggio-di-Nazza le 26/02/2026

